MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –82

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260611-D202682-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
05/06/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD –- Jean-Emmanuel LAUZET - Nathalie MORICE – Vincent MAHÉ – Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Véronique POITEVIN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Alexandre GAILLARD donne procuration à M. Fabrice PORON
Mme Françoise GUYOT donne procuration à Mme D. HEMERY-BESNARD
Monsieur Jeannick MÉNARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Jean-Emmanuel LAUZET
Madame Laurence MOREL donne procuration à Mme Josyane PARENT
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à Mme Christine CHERAUD
Monsieur Daniel BARRE donne procuration à Mme Véronique POITEVIN

2026. 82 / AVANCEMENT DE GRADE 2026 : création de poste

Madame la Maire expose à l'Assemblée :
Vu les orientations de gestion des ressources humaines et pour donner suite à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la commune de Bains-sur-Oust,
Considérant la mise en œuvre de l'expérimentation du détachement en faveur des personnes en situation de handicap, afin d'accéder à un cadre d'emplois supérieur, et modifiant le tableau des effectifs,

Il est proposé de nommer un agent concerné au grade auquel il peut prétendre, ce qui implique de procéder à la création des postes suivants :

CREATION DE POSTE	DATE D'EFFET
Rédacteur	01/07/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider l'avancement de grade et la modification de poste qui s'y rattache, tel que précisé ci-dessus ;
- De déléguer Madame la Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de tous documents relatifs à la présente affaire.
  Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur la Maire,
Marie-Laure PONDARD